

Madame, Monsieur,

Le Centre Cyno-Logique Romand a élaboré un programme de formation destiné aux personnes souhaitant prendre en charge la garde de chiens jusqu'à 5 unités et promener des chiens.

Formation :

Promeneur de CHIENS et Gardiennage pour CHIENS max. 5 Unités

Nb. Heures théoriques : 17 heures

Nb. Heures pratiques : 13 heures

Total : 30 heures (voir tableau ci-dessous)

Conditions :

- ❖ Etre majeur
- ❖ Assurance Responsabilité civile [joindre attestation](#)
- ❖ Aucune absence n'est admise
- ❖ Le candidat s'engage à respecter la loi fédérale sur la protection des animaux (455 LPA) et l'ordonnance fédérale sur la protection des animaux (455.1 OPA) ainsi que les règlements sur les formations du CCLR

Nous nous réservons le droit de demander des heures de formation pratique supplémentaires à la fin des 2 journées sur le terrain si nous constatons que le participant n'a pas acquis la pratique nécessaire.

Prérequis :

- ❖ Avoir ou être propriétaire d'un chien [joindre attestation](#)
- ❖ Avoir suivi des cours d'éducation canine [joindre attestation](#)

Pour les personnes n'ayant pas eu de chien ou n'ayant pas suivi de cours d'éducation canine, nous proposons de les coacher quelques heures sur le terrain avant de suivre ce cours de formation.

Tarif :

- ❖ Fr 600.00 (repas non-compris)

Paiement dès réception de la confirmation d'inscription.

En cas d'annulation 30 jours avant le début des cours le 50% du paiement sera remboursé.

En cas d'annulation jusqu'à 60 jours avant le début des cours, les frais de traitement du dossier sont dus : CHF 100.00

Programme

Thème général	Connaissances approfondies	Ht.	Hp.
17 octobre 2020 La communication chez le chien St-Saphorin	Approche scientifique de la communication sociale chez les chiens. Lecture pragmatique des postures et mimiques du chien et ses modes de communication. Les signaux d'apaisements, leurs origines, les reconnaître, les interpréter et les utiliser dans la relation avec l'animal.	4 h.	
17 octobre 2020 Législation : Les lois et les spécificités cantonales St-Saphorin	La loi Fédérale et son règlement d'application Les lois et les règlements cantonaux (romands). Où chercher les informations, comment les interpréter et les appliquer. Que faire en cas d'agression ? A qui et comment annoncer une agression. Quelles sont mes responsabilités ? Transporter et loger des chiens, que dit la loi ?	4 h.	
18 octobre 2020 Formation théorique	Formation théorique, les besoins du chien, nos obligations à l'égard du chien.	3 h.	
18 octobre 2020 Prise en charge Yverdon	Prise en charge pratique des chiens, règles de comportement Gestion d'un groupe de chiens / rencontres Des informations pour une approche correcte de plusieurs chiens à garder en groupe. L'attention à porter pour le respect des autres usagers des lieux Les priorités d'intervention lors d'événements inattendus.		5 h.
24 octobre 2020 Pratique suite Yverdon	Prise en charge pratique suite		6 h.
26 octobre 2020 Dangerosité St-Saphorin	Agressions / Signes d'anxiété, de stress et de souffrance Quels sont les signaux que le chien émet pour montrer sa peur, son mal être, quels sont les signes qui annoncent une agression, comment prévenir le comportement	4 h.	
26 octobre 2020 Premiers secours St-Saphorin	Soins à prodiguer aux animaux malades ou blessés. Les premiers gestes à accomplir en cas d'accident, de morsure. Pansements, immobilisation d'un membre, savoir détecter une torsion d'estomac. Quelles sont les médications possibles selon les cas. A quel moment faire appel au vétérinaire.	2h	2 h.
14 novembre 2020 ACM Marly	Communication et langage canins en pratique (l'après-midi)		4 h.

Inscription à la formation

Promeneur de CHIens et Gardiennage pour CHIens max. 5 Unités

Documents à joindre : CV cynologique
Copies des attestations
Lettre motivation
Attestation de votre assurance RC

Nom :

Prénom :

Adresse :

Npa et ville :

N° mobile :

Mail :

Date de naissance :

Lieu d'origine :

Lieu :

Date :

Par ma signature j'accepte les conditions mentionnées sur les deux pages et je m'inscris :

Signature :

A retourner par courrier à : Nicole Meystre, Chemin des Vergers 2, 1584 Villars-le-Grand